





### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, M2i Biocontrol décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des

caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

### Toxicologie

#### Classement du mélange CLP

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Attention



- P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.
- P391 - Recueillir le produit répandu.
- P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

#### Délai de rentrée

48 heures après traitement

#### Mentions obligatoires

- SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
- SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Information santé

### Premiers soins

- Conseils généraux**  
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
- Inhalation**  
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau**  
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux**  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Ingestion**  
Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### Transport et Stockage

Température minimum : 0°C

Température maximum :

N°ONU : 3082

Danger principal

Danger secondaire

Danger tertiaire

### Tableau des usages et doses autorisées



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Pyrale du Daphné (Cryptoblabs gnidiella)	1.0 kg/ha	1 trait./an 400 à 500 points de diffusion/ha Application à partir des premières captures de l'insecte jusqu'avant la seconde génération (G2)	NC	
Grenadier	Pyrale du Daphné (Cryptoblabs gnidiella)	1.0 kg/ha	1 trait./an 400 à 500 points de diffusion/ha Application à partir des premières captures de l'insecte jusqu'avant la seconde génération (G2)	NC	
Kaki	Pyrale du Daphné (Cryptoblabs gnidiella)	1.0 kg/ha	1 trait./an 400 à 500 points de diffusion/ha Application à partir des premières captures de l'insecte jusqu'avant la seconde génération (G2)	NC	

Application uniquement sur support inerte sans contact avec la végétation

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

**Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45**

## Traitement

### Dose(s) préconisée(s)

La dose préconisée par ha est de 1 kg avec 400 ou 500 spots selon le plan de pose fourni par votre technicien (soit 3 tubes par ha) pour une durée de diffusion de 120 jours.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

#### Période d'application

1 traitement/an max. Application à partir des premières captures de l'insecte jusqu'avant la seconde génération (G2). Au plus tôt 120 jours avant la date prévisionnelle de vendange et au plus tard avant la fermeture des grappes (BBCH77). Protège les vignes jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer le produit si de la pluie est prévue dans les 24h après l'application. Eviter les traitements foliaires dans les 3h après l'application.

#### Surface minimale

La dose de 400 à 500 points de diffusion (ou spots) par ha (suivant leur poids : 2g ou 2,5g ; renforcement inclus) est préconisée pour un parcellaire homogène de 2 ha minimum. A partir de 4 ha, possibilité de réaliser une pose en duo spot, 2 x 2g pour 250 points de pose. Pour des surfaces inférieures, reportez-vous vers la fiche technique du produit et/ou votre conseiller technique.

#### Précautions d'emploi

Le produit s'utilise dans un programme de protection intégrée contre la pyrale du Daphné (Cryptoblabs gnidiella) et est compatible avec des traitements complémentaires (insecticides, auxiliaires) se déroulant habituellement pendant la saison. En première année de confusion sexuelle, l'utilisation de traitements insecticides selon les pratiques habituelles reste obligatoire, en particulier le traitement sur G1.

Il est recommandé de suivre le niveau d'infestation du ravageur afin d'optimiser l'application de traitements insecticides complémentaires. Contrôler régulièrement la présence de papillons adultes à l'aide de pièges à phéromones placés à l'intérieur et extérieur de la parcelle afin d'évaluer le niveau d'infestation. Des pièges



**VYNYTY**<sup>®</sup>  
Cryptoblabs Press

alimentaires peuvent être utilisés en complément des pièges à phéromones pour aider à estimer le niveau d'infestation dans la parcelle. Il est également recommandé de régulièrement évaluer les dégâts sur pousses et fruits pour définir le besoin de traitements complémentaires. Consulter votre conseiller pour affiner le nombre et le positionnement de ces traitements.

Prêt à l'utilisation. VYNYTY<sup>®</sup> Cryptoblabs Press s'applique seul. Ne pas diluer.

#### Positionnement des points de diffusion (ou spots)

Disposer de manière homogène les points de diffusion/ha au sein de la parcelle, de préférence en quinconce. Conserver environ 10% du nombre total de point de diffusion pour renforcer les bordures de la parcelle (rangs latéraux + entrée/sortie de rang) qui sont un point d'entrée des ravageurs. Le renforcement peut être adapté en fonction de la configuration et l'environnement de la parcelle. Se référer à la fiche technique du produit ou à votre conseiller technique. Les points de diffusion peuvent être appliqués directement sur le cep ou sur les supports de la culture (piquets en bois ou métalliques), à la hauteur des grappes. Ne pas appliquer le produit sur les feuilles et les fruits. En cas d'application sur le cep, privilégier l'application sur une coupe ou sur la tête du tronc préférentiellement sur une surface inclinée (environ 60° d'inclinaison). Privilégier la pose des points dans des zones protégées des vents dominants et éviter une exposition directe au soleil.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

#### Programme de traitement

En première année de confusion sexuelle, l'utilisation de traitements insecticides selon les pratiques habituelles reste obligatoire, en particulier le traitement sur G1. Les années suivantes, la poursuite des traitements insecticides peut s'avérer nécessaire en fonction de la pression historique, des bulletins régionaux type BSV et des niveaux de dégâts/piégeages de l'année en cours. Se référer à votre conseiller pour affiner le nombre et le positionnement des traitements nécessaires par an.

#### Application (matériel, pression)

Le produit s'applique à l'aide d'un dispositif réutilisable (VYNYTY<sup>®</sup> PheroJet ou VYNYTY<sup>®</sup> PheroJet 2.0 avec calibration des spots).

#### Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
		CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT DU DISPOSITIF	APPLICATION VIA : DISPOSITIF D'APPLICATION TENU A LA MAIN	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				

Pour les personnes atteintes de syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques (SIOC), le port d'un masque de type A2P3 est recommandé pendant la phase d'application et lors de la rentrée dans la parcelle.



## Mentions légales

Vynyty® Cryptoblabes Press ▣ 70 g/kg Z-11-hexadecenal ▣ AMM n°2250271 ▣ Détenteur d'homologation : M2i Biocontrol ▣ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▣ ▣ ▣ Attention ▣ ▣ ▣ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▣ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Jun 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)